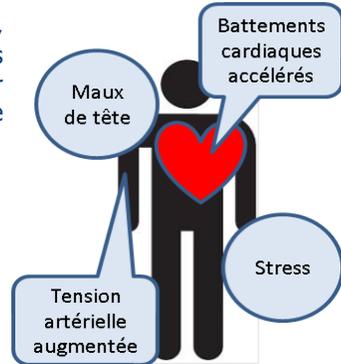


LES AUTRES EFFETS SUR NOTRE SANTE

- ◆ Une baisse de la concentration, de la vigilance, de la précision des difficultés à communiquer avec pour conséquence un risque d'accident ou de situation dangereuse.



- ◆ L'exposition professionnelle des femmes enceintes à des niveaux sonores élevés, et particulièrement aux basses fréquences, peut avoir un effet nuisible sur l'audition de l'enfant.

N'hésitez pas à en parler à votre Médecin du Travail

SE PROTEGER

La priorité : réduire le bruit à sa source en intervenant sur les machines (capotage des machines...), sur l'environnement (insonorisation des ateliers).

Porter des protections individuelles.

Quelque soit la protection pour qu'elle soit efficace elle doit être portée en permanence (100 % du temps d'exposition)



Bouchons à façonner



Serre-tête avec arceau



Bouchons préformés



Serre-tête à coquille



Bouchons sur mesure

Siège Social
Centre Fixe de Troyes
4, rue Montée Saint-Pierre
10000 TROYES

Centre Annexe
Parc du Grand Troyes
25, rue de Vienne
10300 SAINTE-SAVINE

Centre Annexe
Bar-sur-Aube
9, rue du Théâtre
10200 BAR-SUR-AUBE

Tel. : 03 25 76 24 70

Fax : 03 25 80 26 96

gisma.fr

gisma@gisma.fr



RISQUE BRUIT



**PRESERVEZ VOTRE SANTE,
PROTEGEZ-VOUS !**

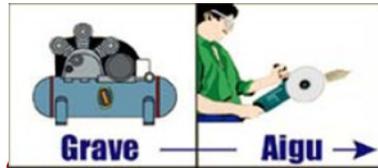


GENERALITES

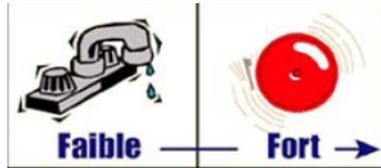
Le bruit est une **sensation désagréable ou gênante** liée à l'exposition à des sons (vibrations).

On caractérise le bruit

par sa fréquence



et par son intensité



EVALUATION DU BRUIT

Comment évaluer le niveau sonore qui vous entoure ?

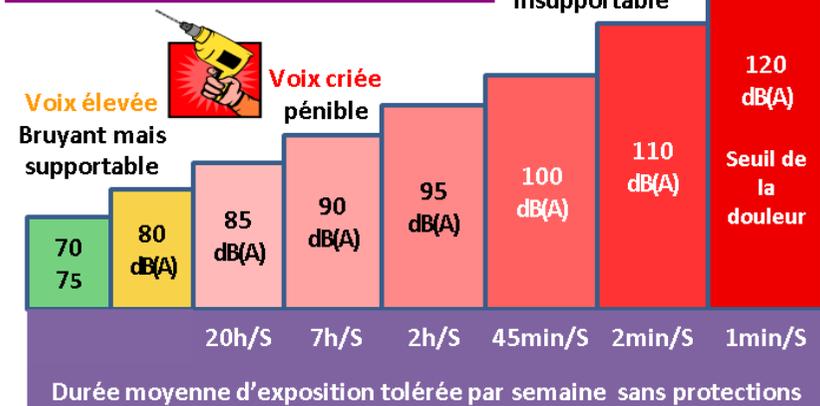
- Si, lorsque vous vous trouvez à un mètre d'une autre personne, vous pouvez avoir une conversation normale, le niveau sonore est inférieur à 70 dB.
- Si vous devez élever la voix, le niveau est supérieur à 80 dB.
- S'il faut crier pour vous faire comprendre, il est supérieur à 90 dB.
- Si toute compréhension est impossible, le niveau est supérieur à 105 dB.



Voix extrême insupportable



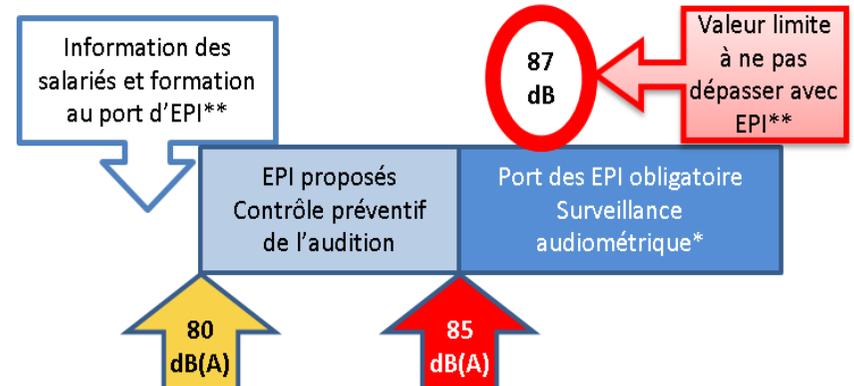
Conversation impossible



REGLEMENTATION

L'exposition au bruit est reconnue comme un **facteur de pénibilité** au travail.

Le niveau de bruit est obligatoirement évalué en décibels. Des **valeurs limites d'exposition quotidienne** sont définies (Décret du 19 juillet 2006 : Dose de bruit admissible par l'oreille sans détérioration).



* Audiogramme réalisé par le Médecin du Travail
 ** Equipement de Protection Individuelle

CONSEQUENCES DE L'EXPOSITION AU BRUIT

Atteinte de l'audition :

- ♦ Les acouphènes: sifflements, bourdonnements.
- ♦ La fatigue auditive : baisse temporaire de l'audition avec récupération au repos.
- ♦ Perte de l'audition : **surdité irréversible** survenant après une **exposition prolongée et / ou répétée à des niveaux sonores élevés.**



Attention : on ne s'habitue pas au bruit

Il existe une dégradation naturelle de l'audition avec l'âge appelée presbycusie fragilisant notre oreille.

L'exposition au bruit associée à l'utilisation de certains produits chimiques, en particulier des solvants (toluène) favorise l'apparition de la surdité.

